

BICC Focus

Diamants de conflit et processus de paix en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est actuellement le seul pays sous embargo des Nations Unies pour l'exportation des diamants de conflit. Le conflit et les années de « ni paix, ni guerre » ont été profitables pour les militaires ainsi que pour les rebelles des Forces Nouvelles (FN), paralysant par là le processus de paix.¹ Parmi d'autres ressources naturelles (comme le cacao, le bois, le coton, le pétrole, l'or) les diamants ont contribué au financement des militaires et des rebelles des Forces Nouvelles au nord. Depuis la signature de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) en Mars 2007, on a néanmoins pu noter de modestes progrès dans les secteurs clés de cet accord : l'identification de la population, la préparation du premier tour des présidentielles (prévu pour le 30 novembre 2008), la restauration de l'autorité de l'Etat et l'unité du pays, ainsi que la réforme de l'armée, englobant le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DD&R) (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2007a).

Le développement et l'imposition de sanctions sur des ressources naturelles précieuses ainsi que des systèmes internationaux de contrôle import-export, tels que le système de certification du processus de Kimberley (KPCS), constituent d'utiles moyens de prévention des conflits. Cependant, la situation actuelle qui voit des diamants de conflit sortir frauduleusement de la Côte d'Ivoire représente un défi sérieux à l'exécution des sanctions contre les diamants. Il faut maintenant se pencher sur cet échec du système de contrôle afin de garantir la crédibilité du KPCS en tant que système exemplaire d'un mécanisme de prévention de conflit contribuant réellement à rompre le lien entre les ressources naturelles et les conflits.

¹ C'est le « dialogue direct » entre le Président Laurent Gbagbo et le chef des rebelles, Guillaume Soro, qui a ranimé le processus de paix et conduit à la signature de l'Accord Politique de Ouagadougou (OPA). Des observateurs nationaux et internationaux attribuent la motivation derrière cet accord à un « marché secret » entre les deux acteurs principaux, qui ne couvrirait pas seulement les aspects politiques et de sécurité, mais aussi des affaires financières (International Crisis Group, 2007/Interviews par BICC à Abidjan, avril 2008).

Bref historique sur les diamants et les conflits

Les premières découvertes de diamants en Côte d'Ivoire datent de 1927 et 1947 et surviennent dans les régions de Séguéla et Tortiya, au nord du pays. Des activités d'exploitation minière industrielles modestes sont entreprises entre les années 1940 et les années 1970 et reprennent avec le déclin des prix des produits agricoles au début des années 1990. Avec les conflits au Libéria et en Sierra Léone voisin, la Côte d'Ivoire devient une voie majeure pour les biens pillés là-bas (Gberie, 2003). Les diamants de conflit originaires de la province sierra-léonienne riche en diamants et contrôlée par le Front Révolutionnaire

Fatal Transactions – Transactions Fatales

Fatal Transactions est une campagne internationale qui s'engage pour une exploitation décente et juste des ressources naturelles de l'Afrique. Elle a été fondée en octobre 1999 par un consortium d'organisations issues de la société civile européenne dans le but d'accroître la connaissance publique sur le financement de rebelles africains par le commerce des diamants dits de conflit ou de sang. Fatal Transactions a pris part dans les négociations sur le Système de Certification du Processus de Kimberley (KPCS) et s'engage depuis pour la mise en application du Processus de Kimberley (PK). Fatal Transaction est membre de la Coalition de la Société Civile du Processus de Kimberley, un nouveau groupe d'ONGs travaillant sur les diamants.

Fatal Transactions a pour but de transformer des transactions fatales en transactions justes qui font bénéficier le peuple africain. Ainsi, les membres de Fatal Transactions conduisent une campagne de lobbying et de « public awareness » en Europe, afin d'en finir avec le financement des conflits par les ressources naturelles et d'améliorer la gouvernance des ressources dans les pays post-conflit.

Pour des informations supplémentaires sur des événements et des publications, voir www.fataltransactions.org.

Les diamants de conflit reconnus par les Nations Unies

Le 1 décembre 2000, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution (A/RES/55/56) sur « Le rôle des diamants dans les conflits: briser le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits. » Par diamants de conflit on entend des diamants bruts utilisés par des rebelles pour financer leurs activités militaires, y compris des tentatives de miner ou renverser un gouvernement légitime. En reprenant ce point sur l'agenda, l'Assemblée Générale a reconnu que les diamants de conflit jouent un rôle majeur dans la prolongation de guerres brutales dans certaines régions en Afrique. Elle a également souligné le fait que des diamants légaux contribuent à la prospérité et le développement dans d'autres régions du continent.

Uni (RUF) sont soupçonnés d'être à l'origine de la hausse exponentielle des exportations de diamants de la Côte d'Ivoire de presque 50% entre 1998 à 1999.²

Avant les violences de 2002, la production minière artisanale et semi-industrielle étaient organisées par la Société d'Etat pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI). Elle prévoyait l'exploration mécanique avec un nouvel investisseur, l'African Carnegie Diamonds Plc. On estime qu'une production annuelle de 300.000 carats en moyenne a été extraite par 20.000 creuseurs (Direction des Mines, 2007).

Le coup d'Etat manqué des Forces Nouvelles de septembre 2002 déclencha une guerre civile menant à la partition du pays en une zone rebelle au nord et une zone gouvernementale au sud, séparées par la « zone de confiance ». Ainsi, les gisements de diamants dans les régions Centre et Nord tombaient entre les mains des FN. Le gouvernement ivoirien réagit alors par la suspension de toute exploration et vente de diamants, par décret ministériel du 19 novembre. C'est pour cette raison que le plan ivoirien de certification sous le Processus de Kimberley (PK, voir encadré ci-dessous) n'a pas été réalisé, alors que la mise en application du PK avait commencé dès 2003 et que la Côte d'Ivoire en était membre fondateur. En mai 2003, la Côte d'Ivoire adoptait une loi pour la régulation de son marché diamantaire conforme aux normes du PK (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2007b).

Le Processus de Kimberley

Le Processus de Kimberley (PK) est une initiative internationale initiée par des gouvernements, l'industrie et la société civile afin de prévenir le commerce avec les diamants de conflit. Fondé en janvier 2003 et appuyé par l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Système de Certification du Processus de Kimberley (KPCS) impose des exigences sur ses membres afin de leur permettre de certifier l'origine des diamants bruts tels que « libre de conflit » et de prévenir des diamants de conflit d'entrer dans la chaîne commerciale légale. Les pays producteurs de diamants qui veulent devenir membre doivent établir une législation et des institutions nationales ; des contrôles sur l'export, l'import et internes ; et s'engager vers la transparence et l'échange de données statistiques.

Pour plus d'information sur le processus, veuillez voir sur www.kimberleyprocess.com.

La présidence du Processus de Kimberley, ainsi que le groupe de travail sur son monitoring, reçurent au milieu de l'année 2004 les premières alertes suspectant une continuation de la production de diamants dans le Nord. De plus amples découvertes du groupe de travail du PK, des experts de l'ONU et de Global Witness, ont confirmé ces alertes et avancé les preuves que des diamants provenant de la région passaient au Mali et en Guinée par contrebande (Global Witness, 2005 ; Nations Unies, 2005a). Dans le rapport du Groupe d'Experts (S 2006/735), le Ghana fut également mentionné comme un important chemin d'écoulement pour les diamants ivoiriens. Ces développements remirent sérieusement en cause la crédibilité du Processus de Kimberley, dont le but était la maintenance des diamants de conflit en dehors du marché légal. C'est seulement à la fin de l'année 2005 que des plans d'action furent présentés. À la séance plénière de Moscou, il fut demandé avec insistance à tous les participants et observateurs de « mettre en œuvre tous les efforts possibles... pour s'assurer que les diamants illégaux de Côte d'Ivoire ne puissent intégrer le marché légitime » (Kimberley Process, 2005a). Un mois plus tard, en décembre 2006, fut produite la résolution 1643 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) disposant que « tous les États doivent prendre les mesures nécessaires pour interdire l'importation sur leur territoire de tous les diamants bruts en provenance de Côte d'Ivoire » (Nations Unies, 2005b). Cet embargo sur le diamant fut renouvelé par la dernière résolution des Nations Unies (octobre 2007), pour une période encourageant jusqu'en octobre 2008 (Nations Unies, 2006a).

Sanctions de l'ONU sur les diamants de conflit : problèmes de la mise en œuvre

En Côte d'Ivoire, les sanctions avaient pour objectif d'éviter une escalade de la crise et de mettre une pression sur les participants politiques impliqués afin qu'ils s'engagent vers un accord « au travers de moyens démocratiques » (Wallenstein et al., 2006)). L'objectif de l'embargo sur le diamant, tel qu'adopté en 2005 par le CSNU, était de limiter les finances des rebelles FN. La résolution reconnaît « le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles, comme les diamants, le commerce illicite de ces ressources, et la prolifération et le trafic d'armes et le recrutement et l'utilisation de mercenaires est l'un des facteurs qui contribuent à attiser et exacerber les conflits en Afrique de l'Ouest » (Nations Unies, 2005b, p.2).

Bien que les sanctions sur le diamant aient été mises en œuvre dans trois pays auparavant (Angola, Sierra Leone et Libéria) leur surveillance et exécution n'eurent qu'un très modeste succès. Ce qui se révèle malheureusement aussi vrai pour

² Les chiffres exacts sont de 269,283.54 carats en 1998 et 398,282.17 carats en 1999 (Direction des Mines, 2007).



la Côte d'Ivoire.³ En essayant de contribuer aux objectifs de l'embargo, de nombreux acteurs partagent le mandat de surveillance de la mise en œuvre des sanctions sur les diamants de conflit. Au plan international, il est demandé à toutes les nations, qu'elles soient membres ou non du PK, de limiter l'importation de diamants de Côte d'Ivoire. De plus, le PK doit rapporter toute information sur l'export et le commerce illicites de diamants de Côte d'Ivoire. La mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) était autorisée à contribuer à la mise en application des sanctions, et le gouvernement français a été demandé de communiquer toute information concernant la production et l'exportation illégale de diamants, rassemblée par l'opération militaire française « Licorne », qui supportait l'action de l'ONU en Côte d'Ivoire. Les mécanismes de surveillance suivants sont appliqués à l'observation du respect des sanctions sur les diamants de Côte d'Ivoire :

- Rapports et enquêtes du groupe d'experts des Nations Unies (comprenant un expert du commerce de diamants) ;
- Missions d'études du PK sur la mise en œuvre du KPCS dans les pays voisins et centres de commerce ;
- Analyses techniques de l'origine des diamants ;
- Imagerie satellite ;
- Comparaisons des statistiques de production et d'export des pays de la région ;
- Étude aérienne mensuelle des mines de diamants sous embargo de l'UNOCI (Nations Unies, 2005a) ;⁴

Néanmoins, toutes les preuves d'exploitation illégale de diamants accumulées par le PK et l'UNOCI n'ont pas réussi à en empêcher le déroulement.

La réalité est telle que l'exploitation illégale de diamants et, conséquemment, l'exportation de diamants n'ont jamais cessé. Chacun des rapports du groupe d'experts suivant l'embargo de 2005 (2005-2008) mentionne l'extraction continue de diamants dans les régions de Tortiya et de Séguéla, et la contrebande de ces diamants vers les marchés des pays voisins.⁵ Lors de la dernière séance plénière du PK (novembre 2007), « l'initiative de Bruxelles » a réaffirmé que les pays voisins doivent apporter leur aide dans le développement d'actions concrètes empêchant les diamants de Côte d'Ivoire d'entrer sur leurs marchés.

³ Pour quelques leçons sur les sanctions différentes sur les diamants, voir: Wallenstein et al., 2006; Vines, 2003; Brzoska et Paes, 2007.

⁴ Le groupe de travail des experts en diamants a développé des 'empreintes' (size-frequency distribution diagrams) pour la production au Ghana et en Côte d'Ivoire (Kimberley Process, 2007a/b).

⁵ Rapports du groupe d'experts soumis au comité du Conseil de Sécurité établis dans le cadre de la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire: S/2007/611, S/2006/964, S/2005/699

Ceci ne va pas sans obstacle étant considérées la porosité de leurs frontières et le fait que deux des cinq pays voisins ne sont pas encore membres du KPCS. Quant aux pays voisins qui participent aux KPCS (Guinée, Ghana et Libéria), de graves lacunes au niveau des contrôles internes mettent sérieusement en doute leur capacité à empêcher les diamants de Côte d'Ivoire d'entrer sur le marché.⁶ « Toute la région est encore très vulnérable au trafic illicite de diamants en provenance de Côte d'Ivoire » (Nations Unies, 2008). De plus, les diamants illégaux des provinces ivoiriennes continuent d'être présents sur les grands centres commerciaux d'Anvers, Dubai ou Tel Aviv.⁷ Ce commerce a des conséquences de long terme sur le financement des Forces Nouvelles : la mission du PK de 2006 a estimé la production actuelle de diamants à Séguéla à 15 carats-214 carats par an, correspondant à une somme comprise entre \$9 et \$23,5 million. Les FN s'approprient également une partie de ces revenus par leur système de taxation du commerce diamantaire au niveau des collectifs de mineurs et des blocages de routes (Nations Unies, 2006b). Il est estimé que la plus grande part de ces revenus, entre 30 et 50%, est redistribuée comme frais direct aux leaders rebelles locaux (Entretiens BICC, novembre 2007, avril 2008).

En 2001, dans sa résolution A/RES/55/56 sur les diamants de conflits, l'Assemblée Générale des Nations Unies a exprimé le besoin de « mettre rapidement et sérieusement à l'étude l'adoption de mesures efficaces et pragmatiques propres à remédier au problème des diamants du sang, y compris les éléments suivants: ... f) Adoption des dispositions voulues pour assurer l'application du système, dans le respect de la souveraineté des États » (Nations Unies, 2001). Différentes opinions ont été exprimées sur ce que ces dispositions voulues signifieraient dans le contexte ivoirien. Un problème délicat reste celui du respect de l'embargo sur le terrain.⁸ Ceci s'est vu illustré par deux inquiétudes venant des principaux partis

⁶ Voir pour plus d'informations sur les pays voisins : Kimberley Process, 2005 ; 2007 ; Africa Confidential, 2007 ; Nations Unies, 2008. Le dernier rapport à mi-parcours du groupe d'experts des Nations Unies (2008) énonce les problèmes spécifiques dans le contrôle du secteur diamantaire au Ghana, au Mali et au Libéria. Le système de contrôle interne du Ghana fait toujours objet de souci, ainsi que le manque de progrès dans l'identification et enregistrement des 'galamsey' (p. 15). Le Mali est candidat au PK mais n'a actuellement pas de données ou des mesures de monitoring disponible. La livraison de diamants confisquée au Mali doit encore être examinée par le PK pour déterminer si elle est originaire de la Côte d'Ivoire (p.11).

⁷ Les ressources liées à la contrebande peuvent atteindre des sommes considérables, comme l'a montré l'interception d'une cargaison illégale de diamants ivoiriens à Anvers, d'une valeur de \$20 million – commanditée par Peri Diamonds (Africa Research Bulletin, 2008, p.17640).

⁸ Le manque de pouvoir d'application sur le terrain est lié à la non-compatibilité des opérations de maintien de la paix et des mandats de surveillance des sanctions (Foreign Affairs Canada, 2007, p.4)



nationaux. Le ministre des mines a demandé aux experts de l'ONU à maintes reprises pourquoi les forces des Nations Unies ne sont pas à même de protéger les zones de minage diamantaire, qui sont concentrées sur deux régions de 30km² et 100km² de surface, d'être exploitées (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2007b). De même le leader politique des Forces Nouvelles, Guillaume Soro, a exprimé son inquiétude au groupe d'experts quant à l'impact humanitaire de sanctions sur les civils des régions diamantaires. Le rapport suivant recommandait à l'ONUCI d'inspecter les régions diamantaires pour trouver des « machineries lourdes » et éviter le minage industriel (Nations Unies, 2006b). Ce dernier objectif peut probablement avoir été atteint dans la mesure où aucune grande opération de minage mécanisé n'a été entreprise depuis l'embargo. Néanmoins, le contrôle d'un groupe important de mineurs par les Forces Nouvelles a assuré la continuité d'une production à grande échelle, ainsi que leurs revenus provenant du commerce illégal de diamants.

Les diamants et le processus de paix

Un futur pacifié sans diamants de conflit en Côte d'Ivoire apporterait des perspectives positives à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, les étapes décrites dans l'Accord Politique de Ouagadougou comme étant les premières conditions à remplir, requièrent encore de grands efforts et une volonté politique totale pour une sortie de

DD&R – des temps difficiles pour les profiteurs

Le fragile potentiel des diamants de la paix est visible à travers la question sensible du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DD&R). En mai 2008, la tension monta quand Zakaria Koné, le commandeur de la zone Vavoua/Séguéla – une région riche en produits agricoles et minéraux – fut absent à la cérémonie du désarmement et du regroupement (www.abidjan.net). En conséquence, il fut congédié et immédiatement remplacé par le commandant Issiaka Outtara (allias Wattao, qui fut également le Chef d'Etat-major adjoint des Forces Armées des Forces Nouvelles). Cet incident montra les difficultés rencontrées dans l'établissement d'une volonté politique pour le processus de DD&R parmi des acteurs ayant auparavant profité de positions fortes dans ces régions riches en ressources et dont l'influence est aujourd'hui menacée. Zakaria Koné contrôlait personnellement le paiement des commerciaux et conducteurs de la région sous son commandement. L'argent n'allait pas vers la Centrale, l'organisation de collecte de taxes et douanes des FN (Balint-Kurti, 2007, p. 23).

crise (stabilisation de la paix) réussie dans les mois à venir. Quand la paix sera consolidée après les futures élections de novembre 2008 et que les autorités ivoiriennes demandent une levée de l'embargo, le pays aura à prouver qu'un système interne de traçage de diamants efficace a été mis en place. Ensuite il n'y aura plus d'obstacle à ce que la Côte d'Ivoire devienne finalement un membre à part entière du KPSC. Le système de contrôles internes devrait commencer au niveau de la source d'extraction et finir au point d'export où le diamant se voit accordé le certificat Kimberley assurant qu'il a été produit « hors-conflit ». Il pourra alors entrer légalement le marché international du diamant. Ainsi, le pays obtiendra la transparence des revenus de son secteur de production diamantaire et pourra redistribuer les taxes rassemblées dans des projets de développement. Une fois que les revenus diamantaires contribueront au développement local, au système de santé national, à l'éducation, et à la reconstruction, alors la vraie valeur des « diamants de la paix » sera évidente pour l'ensemble du pays.

Le succès de la construction d'un tel secteur du diamant en Côte d'Ivoire, transparent et pacifié, sera tout d'abord une marque tangible du processus de paix en général.⁹ Dans cette optique, une attention particulière doit être portée au processus d'unification du budget et au redéploiement efficace de l'administration minière et des contrôles frontaliers dans le Nord. Pour le moment, il existe deux systèmes parallèles de taxation en Côte d'Ivoire, mais les Forces Nouvelles, dans leur Acte No 211 du 26 décembre 2007, ont mis en avant leur engagement pour un système de taxation unique. Le 22 avril 2008, le « laissez-passer sécuritaire » a été officiellement levé pour l'accès au nord du pays.¹⁰ Néanmoins, l'annonce ne comportait aucune indication sur la date à laquelle les taxes sur les biens, tels que le cacao ou les diamants, ou autres mécanismes de taxation contrôlés par les FN seraient intégrés au budget central (Global Witness, 2008; Nations Unies, 2008, p. 16). Pendant la visite du personnel du BICC dans les provinces du nord (avril 2008) de nombreux camions chargés de biens montraient en évidence un « laissez-passer » indiquant le

⁹ Dans son dernier rapport, l'International Crisis Group (2008) affirme que les objectifs centraux de l'OPA – identification et désarmement – restent des sujets sensibles, au travers desquelles les principaux acteurs essaient d'influencer le résultat final du processus de paix. Avec les élections prévues pour le 30 novembre 2008, le risque d'un retour à la violence est réel, comme les ex-rebelles et les milices loyalistes restent en possession de la majorité de leur armement. Il est alors essentiel que les parties concernées s'en tiennent à l'accord de paix et adoptent une stratégie de sécurité commune pour l'identification et le processus électoral.

¹⁰ Voir: Forces Nouvelles de Côte d'Ivoire, Communiqué No 210408, 22 avril 2008.

Cet exemplaire du BICC Focus est une édition spéciale élaborée en coopération avec la campagne internationale Fatal Transactions (voir l'encadré en page 1). Elle analyse le cas ivoirien des diamants de conflit, en y incorporant les enseignements de l'embargo sur le diamant imposé en 2005 et les problèmes liés à sa mise en œuvre dans le contexte du processus de paix en cours.

Cette publication est financée par l'Union Européenne. Le contenu de cette publication est de la seule responsabilité de Fatal Transactions et ne reflète pas les positions de l'Union Européenne.

montant des taxes payées aux FN. Dans le processus de redéploiement administratif du gouvernement vers le Nord, dont 70% était effectif en janvier 2008, l'administration minière fut redéployée à Séguéla et Tortiya en février 2008 (Entretien BICC, avril 2008). Ce n'est que récemment, en mai 2008, que les services douaniers étatiques ont pris poste dans la zone des ex-rebelles.

Leçons apprises et recommandations

Quelques enseignements préliminaires peuvent être tirés de l'embargo sur les diamants de conflit en Côte d'Ivoire.

L'embargo n'a pas encore atteint son premier et principal objectif : l'arrêt du financement des Forces Nouvelles par les diamants, et le Processus de Kimberley n'a pas non plus réussi à construire un système de contrôle suffisamment fort pour limiter l'entrée des diamants illégaux sur le marché officiel. La contrebande de diamants vers les pays voisins et les centres commerciaux n'a jamais cessé.

Par ailleurs, comme de nombreux observateurs l'ont montré, les diamants ne sont qu'une des multiples ressources naturelles ayant servi à générer des revenus pour les deux parties en conflit en Côte d'Ivoire.¹¹ Des doutes peuvent alors être émis quant à la capacité de la singularisation d'un mode de revenu à mettre une pression suffisante sur le parti concerné, et plus essentiellement, si cela eut une influence positive quelconque sur le processus de paix.¹² Plus d'attention doit être accordée à l'évaluation préventive des mécanismes alternatifs pour casser le lien entre les ressources naturelles et le conflit, ainsi que leur combinaison efficace avec d'autres sanctions (en particulier financières) contre d'autres acteurs.¹³

¹¹ La production de bois est probablement plus importante que les diamants pour l'économie des FN et tout aussi importante pour l'économie de la région Séguéla. Étant donné les prix élevés de l'or, la production alluviale de l'or peut être aussi importante que celle des diamants (Nations Unies, 2006c, p.10). Global Witness (2007) estime que la moyenne annuelle des revenus du cacao pour les FN est des CFA 15,1 milliards (\$30 million) depuis 2004. (Ceci n'a pas été confirmé par les FN. Global Witness fut incapable d'obtenir les chiffres officiels des revenus des FN.)

¹² Les cas du Liberia et de la Côte d'Ivoire démontrent que les acteurs peuvent substituer des biens à d'autres, et que les mesures de contrôle internationales resteront lents à suivre de tels changements.

¹³ Le Billion (2007) fait référence à des arrangements de partage des revenus, des interventions militaires et des sanctions comme trois mécanismes possibles en lien avec le financement des conflits par les ressources naturelles. Il évalue également quelques-uns des résultats sur la façon par laquelle ces mécanismes divers contribuent à la résolution durable des conflits.

Leur participation dans le PK a fait en sorte que certains pays améliorent les contrôles internes sur le secteur du diamant afin qu'ils deviennent des partenaires commerciaux légaux sur le marché diamantaire international (Paes, 2005). La Côte d'Ivoire devrait travailler avec d'autres pays producteurs de diamants et apprendre de leur modèle respectif dans le PK. Dans cette démarche, le gouvernement de Côte d'Ivoire devrait permettre à la société civile de jouer un rôle pro-actif dans la surveillance de la mise en application du KPCS au cœur de leur pays et au niveau régional (voir l'encadré ci-dessous).¹⁴

La société civile ivoirienne dans le PK

« Le processus de Kimberley est une initiative commune regroupant des gouvernements, le Conseil mondial du diamant et des ONG afin de mettre un terme au commerce des diamants des conflits » (www.kimberleyprocess.com). La participation de tous les acteurs est essentielle. Jusqu'ici, la société civile n'a pas pu influencer le développement du KPCS en Côte d'Ivoire. Des organisations de la société civile, telles que la campagne ivoirienne du réseau Publiez Ce Que Vous Payez, jouent un rôle important dans des activités de sensibilisation sur le secteur minier. Elles devraient avoir la possibilité de s'impliquer effectivement et de manière pro-active dans le monitoring de l'exécution du KPCS dans leur pays et au niveau régional.

Recommandations aux membres du Processus de Kimberley :

- Les pays voisins de la Côte d'Ivoire et membres du PK devraient être explicites quant à leurs actions en référence à « l'initiative de Bruxelles sur les diamants de la Côte d'Ivoire » de manière à empêcher l'entrée sur leurs marchés de diamants illégaux. L'identification des problèmes devrait se traduire par des actions concrètes pour l'amélioration des systèmes de contrôles internes. Une conférence régionale, appuyée par le PK, devrait donner aux pays l'opportunité de discuter des façons d'améliorer la transparence dans leur commerce diamantaire et de concrétiser ces étapes nécessaires.
- Les centres internationaux de commerce et fabrication devraient régler les sérieuses faiblesses de leur systèmes de contrôle des diamants, qui laissent encore des diamants de conflit entrer le marché légal.

¹⁴ Le PK est une initiative jointe de gouvernements, industries, et société civile. Jusqu'à présent, les NGOs en Côte d'Ivoire n'ont pas été impliquées dans le processus. (Entretiens BICC, avril 2008).

- Le PK devrait accroître sa recherche indépendante et sa capacité de surveillance, ainsi que sa collaboration avec les groupes d'experts de l'ONU sur les sanctions.
- Le PK devrait plus significativement consulter et travailler avec les groupes de la société civile, tout en encourageant le gouvernement ivoirien d'impliquer activement la société civile locale et régionale dans la mise en application future du PK.

Le débat sur l'efficacité des sanctions sur les biens de conflits se doit d'être prolongé comme part entière de la plus large question de la résolution des conflits. Le partage des enseignements du processus de certification des diamants ainsi que l'élaboration de mécanismes plus flexibles pour le contrôle du commerce global de « biens de conflits » aideront à rompre le lien entre ressources naturelles et conflits, et montreront la voie vers des mécanismes de maintien de la paix respectueux d'une « bonne gouvernance des ressources naturelles ».

Bibliographie

- Africa Confidential. 2007. "Less Blood on the Stones." Vol. 48, No. 23, 16 novembre.
- Africa Research Bulletin. 2008. "DIAMONDS: Kimberley Process Effective." Volume 44, Issue 11. Economic, Financial and Technical Series.
- Balint-Kurti, Daniel. 2007. Côte d'Ivoire's Forces Nouvelles. Chatham House.
- Bermúdez, Omayra. 1999. "The Mineral Industry of Cote d'Ivoire." In US Geological Survey.
- Minerals Yearbook 1999. United States Geological Survey. Accessible à <<http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/1999/9208099.pdf>>.
- Brzoska, Michael et Wolf-Christian Paes. 2007. "Die Rolle externer wirtschaftlicher Akteure in Bürgerkriegsökonomien und ihre Bedeutung für Kriegsbedingungen in Afrika südlich der Sahara." Forschung DSF, No 7. German Foundation for Peace Research.
- Cabinet du Premier Ministre. 2007. "Arrêté n° 211/PM/CAB du 26 décembre 2007 portant création d'un Comité Technique pour le rétablissement de l'unicité de caisse de l'Etat dans les zones Centre, Nord et Ouest." Abidjan.
- Comité National de Pilotage du Redéploiement de l'Administration (CNPRA). 2008. "Redéploiement de l'administration : Ouaga "aux trousseaux" des fonctionnaires à redéployer." 22 January. Accessible à <http://www.cnpra.ci/index.php?li=aff_lect&id_l=264>.
- Direction des Mines. 2007. "Exportation des Diamants Bruts de Côte d'Ivoire." Abidjan.
- Foreign Affairs Canada. 2006. "UN sanctions expert panels and monitoring mechanisms: Next steps". Human Security Research and Outreach Program.
- Gberie, Lansane. 2003. "West Africa: Rocks in a Hard Place. The Political Economy of Diamonds and Regional Destabilization". Occasional Paper No 9, p. 7, 8. Partnership Africa Canada. International Peace Information Service Network Movement for Justice and Development.
- Global Witness. 2005. "Making it work." Déclaration de presse, 15 novembre.
- _____. 2007. "Chocolat Chaud : Comment le cacao a alimenté le conflit en Côte d'Ivoire." Rapport. Juin.
- _____. 2008. "Un an après l'accord de Ouagadougou, les rebelles FN continuent de percevoir des taxes." Déclaration de presse, 20 mars.

- Gouvernement de Côte d'Ivoire. 2007a. "L'Accord Politique de Ouagadougou en 4 Points." 7 June, Accessible à <<http://www.gouv.ci/gouv1/apo/apoarticle.php?gouvID=74>>.
- _____. 2007b. "Mise en oeuvre du PK en Côte d'Ivoire." Mining ministries report.
- Hufbauer, Gary Clyde, Jeffrey J. Schot, Kimberly Ann Elliott et Barbara Oegg. 2007. *Economic Sanctions Reconsidered*. 3d ed. Washington, DC: Peterson Institute for International Economics.
- International Crisis Group. 2007. "Côte d'Ivoire: Faut-il croire à l'accord de Ouagadougou?" *Africa Report* No. 127, p. 15, 27 juin.
- _____. 2008. "Côte d'Ivoire: Garantir un Processus électoral crédible." *Africa Report* No.139, 22 avril.
- Kimberley Process. 2005b. "Summary of the Kimberley Process Review Visit to Guinea, 23–28 April." Accessible via <<http://www.kimberleyprocess.com>>.
- _____. 2005a. "Final Communiqué." Kimberley Process Plenary Meeting. Moscow, 15–17 November. Accessible via <<http://www.kimberleyprocess.com>>.
- _____. 2007a. "Summary Report of the Review Mission to the Republic of Ghana 26–30 March." Accessible via <<http://www.kimberleyprocess.com>>.
- _____. 2007b. "Final Communiqué." Kimberley Process Plenary Meeting. Brussels, 5–8 November. Accessible via <<http://www.kimberleyprocess.com>>.
- Le Billon, Philippe et Eric Nicholls. 2007. "Ending 'Resource Wars': Revenue Sharing, Economic Sanction or Military Intervention." *International Peacekeeping*. Vol. 14. Nr. 5, p. 613–632.
- Nations Unies. Assemblée Générale des Nations Unies. 2001. "Le rôle des diamants dans les conflits: briser le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits." A/RES/55/56.
- _____. Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire. 2005a. "Rapport final du Groupe d'experts, établi en application du paragraphe 7 de la résolution 1584 (2005)." S/2005/699.
- _____. Conseil de Sécurité des Nations Unies. 2005b. "Resolution 1643." S/RES/1643 (2005).
- _____. Conseil de Sécurité des Nations Unies. 2005c. "Resolution 1642." S/RES/1642 (2005).
- _____. Conseil de Sécurité des Nations Unies. 2006a. "Resolution 1782." S/RES/1782 (2006).
- _____. Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire. 2006b. "Compte rendu du Groupe d'experts demandé au paragraphe 2 de la résolution 1708 (2006)." S/2006/964.
- _____. Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire. 2006c. "Rapport final du Groupe d'experts, établi en application du paragraphe 9 de la résolution 1643 (2005)." S/2006/735
- _____. Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire. 2006d. "Rapport actualisé du Groupe d'experts, établi en application du paragraphe 2 de la résolution 1632 (2005)." S/2006/204.
- _____. Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire. 2007. "Rapport du Groupe d'experts, établi en application du paragraphe 2 de la résolution 1761 (2007)." S/2007/611.
- _____. Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire. 2008. "Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts, soumis en application du paragraphe 10 de la résolution 1782 (2007)." S/2008/235.
- Paes, Wolf-Christian. 2005. "Conflict Diamonds to Clean Diamonds: The Development of the Kimberley Process Certification Scheme." In Basedau, Matthias et Andreas Mehler (Eds.). *Resource Politics in Sub-Saharan Africa*. GIGA-Hamburg.
- Paes, Wolf-Christian et Jolien Schure. 2007. "Armer Reicher Kontinent. Konfliktressourcen in Afrika." Bonn International Center for Conversion (BICC).
- Wallensteen, Peter, Mikael Eriksson et Daniel Strandow. 2006. "Sanctions for Conflict Prevention and Peace Building. Lessons Learned from Côte d'Ivoire and Liberia." Uppsala University.
- Vines, Alex. 2003. "Monitoring UN sanctions in Africa: the role of panels of experts." In Trevor Findlay, ed. *Verification Yearbook*. London: VERTIC.